

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 6 et 20 JUILLET 2023	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	6
4.	UCI/UEC.....	7
5.	MINISTÈRE/DIGES.....	8
6.	CNOSF.....	8
7.	Activité fédérale.....	9
8.	RH.....	9
9.	Numérique.....	10
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE.....	11
1.	Président de la LNC	11
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	12
3.	Directeur technique national.....	13
V.	COMMISSIONS	14
1.	E-cycling.....	14
2.	Cyclo-cross.....	14
3.	Continental Femmes.....	15
VI.	FINANCES	16
VII.	POINT PARIS 2024	19
VIII.	RÉUNIONS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITÉS RÉGIONAUX.....	20
IX.	CONGRÈS FÉDÉRAL 2024	20
X.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	20
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	22
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	22

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif et se réjouit de les retrouver à l'issue de cette période estivale.

Il fait part de la disparition de Federico BAHAMONTES, légende du cyclisme international ; de Georges KLEIN, ancien cadre technique fédéral et arbitre ; de Johan PÂQUE, directeur sportif, lors d'une course d'entraînement, ainsi que celle du beau-père de Magali DELLA SCHIAVA. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses sincères condoléances aux familles endeuillées, et s'associe à leur peine.

Le Président évoque l'année à venir qui sera riche en activité et en événements réjouissants, tels que les Jeux olympiques de Paris qui mobiliseront énormément les équipes fédérales et les athlètes. Il importe que ce rendez-vous mondial soit une grande fête pour la FFC, ses dirigeants, ses membres, et de manière plus générale, pour le cyclisme.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 6 et 20 JUILLET 2023

Les procès-verbaux des réunions du Bureau Exécutif des 6 et 20 juillet 2023 sont approuvés à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 107 662 au 31 août 2023, soit une baisse de 1 837 personnes par rapport au 31 août 2022 (-1,68 %).

S'agissant de la situation des Comités Régionaux, onze comités, parmi lesquels figurent tous les comités ultramarins, connaissent une hausse de leurs licenciés, et neuf comités ont vu leur nombre de licenciés décroître à l'instar du Comité Régional du Centre-Val de Loire (-5,67 %), du Comité Régional d'Occitanie (-4,54 %), du Comité Régional Sud (-5,86 %), et du Comité Régional de la Nouvelle-Aquitaine (-3,68 %).

Les licenciées représentent 12,32 % des effectifs, avec une hausse significative de 485 femmes en l'espace d'une année. Il est certain que cette croissance est pour le moins remarquable eu égard à la tendance baissière.

En ce qui concerne les familles de disciplines, la situation est la suivante :

- Cyclisme dit traditionnel : -0,32 %. Le nombre de licenciés demeure donc assez stable ;
- VTT : -3,49 % et -5,71 % pour le Cross-Country ;
- BMX : -4,27 % et -5,51 % pour le BMX Race ;
- Autres disciplines : +122 %.

Ces données témoignent des difficultés rencontrées par le VTT et le BMX en matière de prises de licences.

Les données relatives aux blocs de licences sont les suivantes :

- Compétition : +1,45 %, soit +460 licenciés ;
- Open : -12,54 %, soit -1 638 licenciés ;
- Access : +8,95 %, soit +1 554 licenciés ;
- Jeunesse : -3 %, soit -1 374 licenciés. À noter que seule la catégorie U17 gagne de nouveaux licenciés du fait de la tenue de compétitions, alors que toutes les autres sont en recul ;
- Sport : -5,61 %, soit -871 licenciés ;
- Staff : -0,52 %, soit -90 licenciés ;
- Staff Pro : -5,90 %, soit -21 licenciés.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre de licenciés s'élève à 107 725 au 6 septembre 2023. L'encours club se situe aux alentours de 2 000 dossiers, et les disciplines qui totalisent le plus de dossiers en attente sont le VTT et le BMX Race, et donc de personnes qui ne sont finalement pas licenciées. Une analyse de ces différents éléments devra être effectuée afin d'en comprendre les raisons.

En ce qui concerne la nouvelle saison 2024, 171 licences ont été prises au 6 septembre 2023 versus 134 licences au 5 septembre 2022. Cette situation atteste de l'accélération de la dématérialisation et l'assimilation du processus, et ce, de manière homogène sur tout le territoire national.

Le Président souhaite savoir s'il est possible que la DSI réalise un croisement entre l'activité et les différents types de licences, afin de comprendre les raisons pour lesquelles le BMX et le VTT connaissent une baisse significative des licences.

Éric JACOTÉ ajoute qu'il conviendrait de se rapprocher également des personnes dont les dossiers n'ont pas été finalisés, et qui en conséquence n'ont pas été licenciées à la FFC.

Fabien RAFFOUX répond qu'il est en effet possible d'entrer en contact avec ces personnes par email, de les informer de la non-activation de leur licence, et de les solliciter sur les points pouvant être améliorés afin que la démarche relative à la prise de licence aboutisse.

Il expose ensuite les données concernant les engagements Route pour les années 2018, 2019, 2022 et 2023 (les années 2020 et 2021, années de la crise sanitaire, ont été exclues de cette analyse) et annonce que les épreuves fédérales ont connu une augmentation constante, alors que les épreuves régionales ne cessent de reculer. Aussi, les engagements pour ces dernières devraient être en retrait de manière assez significative.

Yannick POUHEY revient sur la baisse des licences Open et l'augmentation des licences Access, et rapporte les propos de plusieurs licenciés qui envisagent de quitter la FFC en raison du nombre peu élevé de compétitions correspondant à leur niveau de pratique dans leur région. De fait, il est urgent de travailler en étroite collaboration avec les Comités Régionaux afin qu'ils se saisissent pleinement de leurs compétences en matière de maîtrise des calendriers régionaux sur Route, afin d'éviter la perte massive de licenciés.

Le Président note qu'il importe d'avoir des éléments de corrélation entre le nombre d'engagés et le nombre de compétitions pour les Access, les Open 3, les U17 et les Femmes, et ce, pour chaque département. Il importe de vérifier statistiquement le nombre de participants dans les courses régionales, car il est fort probable que les déserts d'activité cycliste soient de plus en plus nombreux.

Yannick POUHEY confirme la nécessité de se saisir de la problématique relative aux déserts d'activité, car l'augmentation des coûts de l'énergie ne manquera pas de freiner le déplacement des licenciés, et en conséquence, leur participation aux courses.

Marie-Françoise POTEREAU pense qu'il serait pertinent d'ouvrir les courses à toutes les catégories, afin de favoriser la proximité régionale.

2. Résultats

Le Président relate les Championnats du monde de Glasgow qui ont permis aux athlètes français de décrocher 42 médailles, dont 13 titres. Ce résultat atteste de la bonne santé du cyclisme français et de sa capacité à être présent au plus haut niveau dans presque toutes les disciplines.

Ce bilan est renforcé par un score qui demeure élevé et équivalent à celui de 2022 (avec trois Championnats du monde à domicile) pour ce qui est des médailles obtenues dans des épreuves présentes au programme des Jeux olympiques, neuf médailles, dont deux médailles d'or.

La forte représentation féminine dans ce bilan est également à souligner, ainsi que les deux médailles d'argent conquises par les relais (Route et VTT). Ces très bons résultats témoignent incontestablement d'une dynamique d'équipe.

Les deux points forts de cet événement demeurent évidemment l'historique triplé en BMX chez les hommes et le doublé en VTT XCO chez les femmes.

Quant aux résultats plus contrastés de la Piste, ils donnent à voir l'élévation du niveau de concurrence à un an des Jeux olympiques. À noter que l'état d'esprit décisif des athlètes en endurance a probablement contribué à l'obtention des résultats. Les axes de travail sont clairement posés pour les Jeux de Paris.

S'agissant de la Route, l'absence de résultat est évidemment source de déception. Toutefois, il convient de souligner les titres Juniors Femmes et U23 Hommes qui augurent de belles performances pour l'avenir, ainsi que la performance remarquable des Femmes sur le contre-la-montre avec la deuxième place en U23 de Cédrine KERBAOL et la cinquième de Juliette LABOUS.

Enfin, pour ce qui est du Freestyle Park, la finale ratée d'Anthony JEANJEAN doit amener toute l'équipe à se reconcentrer sur l'essentiel et sur une trajectoire vers une médaille olympique qui peut tout à fait être rétablie.

Le Tour de France avec une seule victoire d'étape (Victor LAFAY) et deux coureurs de justesse dans le top 10 (9^e et 10^e) symbolise la difficulté dans cette année 2023 des coureurs professionnels français au plus haut niveau. Cette situation est à l'origine du recul de la France de la 2^e à la 6^e place au ranking mondial. Pour rappel, seules les cinq premières nations au 31 décembre 2023 disposeront de quatre coureurs au départ des Jeux olympiques. Aussi, le mois de septembre sera-t-il déterminant, et en ce sens, la victoire de Valentin MADOUAS à Plouay est particulièrement importante.

Pour autant, il convient de relever l'émergence d'une nouvelle génération, parmi laquelle figurent la performance de Geoffrey SOUPPE, qui doit également être soulignée, et celle de Lenny MARTINEZ, arrivé à la 12^e place au Tour de Pologne en World Tour.

Enfin, en ce qui concerne le Tour de France Femmes, deux performances sont à retenir avec le top 5 de Juliette LABOUS qui s'installe régulièrement dans les meilleures prétendantes aux grands Tours et le maillot blanc de meilleure jeune de Cédric KERBAOL.

3. Événements

Le Président adresse tous ses remerciements aux organisateurs des différents Championnats de France qui se sont déroulés ces dernières semaines.

Yannick POUHEY alerte sur la baisse constante de l'activité Piste et du manque de volonté de certains organisateurs et Comités Régionaux de développer les courses de cette discipline, alors que parallèlement, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour faire part des difficultés rencontrées au niveau des équipes de France depuis une quinzaine d'années.

Le Président souligne le paradoxe de cette situation avec les résultats Relève qui demeurent excellents. Cependant, il est avéré que la pratique de la Piste est en recul, y compris dans les zones géographiques bénéficiant d'un vélodrome, soulevant la problématique de l'entretien.

Yannick POUHEY le confirme. Pour autant, il est urgent d'agir pour assurer la pérennité et le niveau de cette discipline à l'international.

Le Président annonce avoir animé une réunion en collaboration avec Marc TILLY et Nicolas ROUGEON pour sensibiliser les Comités Régionaux sur le sujet du calendrier fédéral et les enjeux de sécurité lors de la tenue des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris. Pour rappel, entre le 20 juin 2024 et le 10 septembre 2024, une grande partie des forces de l'ordre des départements seront mobilisées sur la Région parisienne. Dès lors, les courses nécessitant leur présence risquent d'être annulées. La FFC saisira les organisateurs afin de les alerter sur la nécessité d'entrer en contact avec les préfetures dès à présent sur ce sujet.

S'agissant des Championnats du monde de Glasgow, ils ont été l'occasion pour la FFC d'observer et de tirer quelques enseignements sur la spécificité de cet événement qui

inclut toutes les disciplines. Le bilan renforce l'idée du savoir-faire fédéral en matière de livraison d'événements. Toutefois, il importe d'ouvrir une réflexion importante sur des problématiques qui seront accrues par la spécificité de la Haute-Savoie, comme le nombre plus élevé de disciplines ; le recours des bénévoles en dehors des congés ; l'hébergement ; la logique des flux. Pour information, Glasgow a réuni 7 500 athlètes représentant 127 pays. Plusieurs débriefings seront programmés et en particulier, un retour des fédérations participantes sera essentiel pour situer le vécu des délégations nationales.

Une réunion se tiendra dans les prochaines semaines avec la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, le président de la Haute-Savoie, le délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques et le Président de la FFC, afin d'échanger sur le sujet de la gouvernance de cet événement.

Dans le cadre de ses missions délégataires, la FFC a deux objectifs qu'elle devra absolument remplir lors de ces Championnats du monde :

- Délivrer un événement qui soit sportivement de très grande qualité et qui offre la meilleure expérience possible aux nations qui vont venir en France ;
- Réussir l'Héritage (toutes les thématiques sociétales du vélo), sujet qui se prépare dès à présent.

Yannick POUHEY relève également la nécessité de travailler la communication de cet événement, notamment en mettant en place un suivi des meilleurs athlètes des disciplines les plus médiatisées.

Le Président partage ces considérations.

Il évoque ensuite les perspectives de candidatures à des Championnats du monde à partir de 2030 pour lesquelles il est absolument nécessaire que les Commissions nationales mènent une réflexion prospective pour chaque discipline dès à présent. Il importe de préparer l'avenir diligemment afin que la FFC puisse aller solliciter les collectivités sur de possibles candidatures.

Dans le cadre de la filiale France Vélo Événement, la préparation du Gravel Fever qui se déroulera à Châtellerauld se poursuit.

4. UCI/UEC

Le Président déclare que monsieur Igor MAKAROV, l'un des membres de l'UCI, a abandonné sa nationalité russe. Il est désormais de nationalité chypriote.

Lors du Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu le 31 juillet, et les 1^{er} et 2 août 2023, les sujets suivants ont été abordés :

- La directrice générale a émis un rapport dans lequel elle préconise de revoir le modèle financier (notamment lié aux organisations), la politique RH et le modèle de sous-traitance à l'issue des Championnats du monde de Glasgow. Aussi, en prévision d'éventuels changements, il est essentiel que toutes les demandes de dérogations, d'interpellations réglementaires ou toute autre situation particulière soient impérativement remontées vers le Président de la FFC avant d'être adressées à l'UCI ;

- L'UCI a enregistré 45 demandes d'athlètes russes et biélorusses pour concourir en tant qu'« athlètes neutres » : 41 demandes ont été acceptées et 4 refusées. À la faveur de la position du gouvernement anglais, aucune participation d'athlètes russes et biélorusses n'a été possible lors des Championnats du monde de Glasgow ;
- L'UCI a effectué les attributions de Championnats du monde suivantes :
 - Gravel 2028 : Arabie Saoudite ;
 - BMX Racing 2028 : États-Unis (Houston) ;
 - Route 2028 : Émirats arabes unis ;
 - Piste 2029 : Émirats arabes unis.

S'agissant des Jeux olympiques 2028, le CIO se prononcera dans le courant du mois de septembre au sujet de la présence du BMX Race et du VTT XCO.

À noter l'introduction d'une deuxième division dans le cyclisme Route professionnel féminin en 2025 avec un cahier des charges renforcé et une obligation de salaire. La distance maximale pour les Femmes U19 est portée à 100 kilomètres.

Les Championnats du monde de Snow Bike qui auront lieu en 2024 représenteront un enjeu majeur pour une éventuelle entrée au programme des Jeux olympiques d'hiver 2030 que la France espère accueillir dans le cadre de sa candidature.

À compter de 2024, l'UCI mettra en place un système d'évaluation des arbitres Route du World Tour. Cathy GASTOU est présente dans le groupe de pilotage, tandis que Max MICHAUD, Didier SIMON et Jacky TARENNE font partie des évaluateurs.

Enfin, en ce qui concerne l'E-Sport, l'UCI change de prestataire pour la période 2024/2026. À la suite d'un appel d'offres auquel quatre prestataires ont répondu, son choix s'est porté sur Mywhoosh, fournisseur qui remplacera Zwift.

5. MINISTÈRE/DIGES

Le Président annonce que la DIGES et la FFC, au travers de la présence de Magali DELLA SCHIAVA, ont organisé une action commune pour assurer la promotion des CPJ cyclistes en France auprès des fédérations étrangères présentes lors du Congrès de l'UCI. La FFC est l'une des rares fédérations à avoir proposé à la DIGES une action aussi concrète.

Yannick POUHEY relève qu'il serait pertinent de relayer cette information vers les territoires.

Magali DELLA SCHIAVA indique qu'un courrier dans ce sens sera envoyé à tous les territoires dans le courant du mois de septembre.

6. CNOSEF

Le Président déclare que l'Assemblée générale de validation du président se tiendra le 13 septembre 2023.

Parmi les sujets majeurs, figure celui du portage de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 de la France (AURA et Sud PACA). À

l'issue de la première phase de la procédure, le CNOSF saura au mois de décembre si le CIO retient la candidature de la France pour intégrer la deuxième phase relative à l'attribution. La réponse définitive devrait intervenir à la fin de l'été 2024.

La campagne Pass Sport est renouvelée pour 2023, avec un objectif supérieur puisque le nombre de bénéficiaires devrait passer de 1,2 million à 1,8 million. Eu égard aux enjeux afférents, il importe que la FFC prépare les éléments de communication avec diligence.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique qu'une communication est en cours de préparation, afin d'informer les clubs de la reconduction de ce dispositif. De manière plus générale, le service communication envisage de mettre en place un emailing trimestriel dédié aux clubs contenant toutes les informations relatives aux différentes possibilités de financement, de labels, etc.

Le Président salue cette initiative qui ne manquera pas d'apporter une aide précieuse aux clubs.

7. Activité fédérale

Le Président relate ses visites sur le Tour de France Hommes et Femmes lors desquelles il a rencontré les acteurs locaux et la direction d'ASO en Haute-Savoie.

En ce qui concerne le dispositif « Elles arrivent », il remercie les équipes de la FFC et d'ASO pour leur travail qui a permis la tenue d'un événement de très grande qualité. Cet événement, dont la communication a été excellente, a incontestablement véhiculé une image de la Fédération extrêmement positive. Eu égard au succès de ce dispositif, la FFC recherche un partenaire dans le but de développer un circuit de sélection dans les régions, et ainsi de créer un réel marqueur auprès d'un public de jeunes femmes que la Fédération souhaite attirer vers ses activités.

Marie-Françoise POTEREAU confirme qu'il est en effet nécessaire de s'atteler à la création d'un projet permettant un rayonnement territorial.

Le Président annonce avoir déjeuné avec Olivier de LA FAIRE, conseiller départemental des Yvelines en charge des sports

Le 27 juillet 2023, le jury relatif au concours pour l'architecture de l'Arena Vélodrome Haute-Savoie a rendu sa décision pour le choix du projet, lequel devrait être livré en juillet 2026.

Enfin, le 6 septembre, le Président s'est déplacé à Bagnères-de-Bigorre dans le cadre du Tour BPCO de Philippe PONCET, et à Lourdes pour la remise du label Terre de Cyclisme. Remerciement à Gilles Girardot pour son accueil sur place.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 66,21 ETP au 31 août 2023, dont 54,21 en CDI, et 12 CDD sous diverses formes.

Dans le cadre du contrat entre la FFC et le COJO, plusieurs postes restent à pourvoir au sein de la DERS, laquelle peine à recruter de nouveaux profils. Pour les candidats provinciaux, le prix élevé des logements en Île-de-France en 2024 constitue notamment un frein.

La FFC a réalisé un correctif sur son index sur l'égalité professionnelle hommes-femmes au niveau d'un paramètre qui n'avait pas été intégré correctement. Ce correctif fait passer le niveau de l'index de 71 à 86 points sur 100. La FFC passe ainsi le seuil de 75 points en dessous duquel la formalisation d'un plan d'action est demandée (comme en 2022). Elle n'en poursuivra pas moins ses efforts en faveur de l'égalité professionnelle.

Le plan de formation fédéral a été renforcé à la faveur du relèvement du plafond de subventions de l'AFDAS par l'État. Le service DRH a en conséquence relancé une série de formations collectives sur la sécurité, la transition écologique, et la RGPD.

Lors du prochain CSE qui se tiendra le 14 septembre, un point sera effectué sur le nouvel accord relatif au télétravail.

Le Président remercie Christophe XHONNEUX pour la qualité de son travail qui concourt indubitablement à la stabilité des relations sociales au sein de la Fédération.

9. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare que le nouveau système d'engagement destiné à remplacer MAJ est totalement actif depuis le mois de juin. Toutefois, le basculement sur le nouveau système demeure timide avec actuellement une centaine de clubs qui l'utilisent. Les avis de ces utilisateurs sont extrêmement positifs.

Lors de la réunion du personnel administratif, un plan d'action visant à ouvrir à la multiliste aux régions qui utilisent le nouveau système sera mis en place.

À la suite à l'instauration du paiement d'une partie des prix par l'UCI et à la réception d'un courrier de l'UCI mentionnant une règle de 2019 concernant les prélèvements des pénalités, règle que la FFC n'avait pas mise en œuvre, le paiement des prix a été suspendu le temps que ladite règle soit intégrée dans le système fédéral.

Si cette opération a bien été effectuée, le rattrapage de la gestion des pénalités demeure à ce stade problématique, car l'UCI impose à la fédération organisatrice de ne plus prélever sur les épreuves du calendrier UCI, et ce, pour toutes les disciplines, information que la FFC ne disposait pas dans son système. En conséquence, la DSI et la DERS ont dû déterminer un paramétrage, et le test de mise en application devrait avoir lieu en fin de semaine, avec un déblocage du système dans le courant de la semaine suivante.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN revient sur les très bons résultats des athlètes français obtenus ces dernières semaines, et salue leurs performances, notamment celles très prometteuses des jeunes coureurs, tels que Romain GRÉGOIRE, Paul PENHOËT, Valentin MADOUAS, il mentionne aussi la très belle performance de Geoffrey SOUPE et Lenny MARTINEZ.

Cependant, les performances des coureurs français en World Tour demeurent insuffisantes pour maintenir le rang de la France, laquelle a reculé dans le classement des nations. Si 10 Français sont présents dans les 58 premiers coureurs mondiaux, un seul coureur (Thibaut PINOT) figure parmi les 25 premiers, tandis que les neuf autres se situent entre la 9^e et la 58^e place.

Quant au classement mondial par équipe UCI World Tour, la position des équipes françaises est la suivante :

- Groupama-FDJ, 7^e place ;
- Cofidis, 12^e place ;
- AG2R Citroën Team, 17^e place ;
- Arkéa Samsic, 19^e place ;
- TotalEnergies, 22^e place.

Ce classement reflète la disparité des moyens économiques des différentes équipes, ainsi qu'une concurrence sociale de plus en plus inégalitaire. Aussi la question de l'engagement financier des investisseurs demeure-t-elle prégnante. Il est à espérer les jeunes espoirs français ne migrent pas vers des équipes étrangères au budget plus élevé.

Xavier JAN regrette profondément la décision de l'UCI de ne plus s'adresser directement aux ligues, et par conséquent de ne plus s'adresser directement à la LNC. Abstraction faite du fond de cette décision, il est certain que la forme est irrespectueuse et inacceptable eu égard à l'absence totale de dialogue entre les différents acteurs. L'incompréhension demeure totale, d'autant que les relations entre la LNC et l'UCI étaient excellentes.

Le passage de la flamme olympique sur le territoire français est un sujet de préoccupation pour la LNC depuis que ses comités d'organisation, dont certains sont dans une situation économique délicate, l'ont alertée sur les risques de suppression des subventions accordées habituellement par les collectivités en raison des coûts inhérents à l'accueil de la flamme et des manifestations associées.

En ce qui concerne le sujet relatif à la sécurité, la mise en place du logiciel Safer pour 2024 se poursuit, et ce, en dépit du financement qui n'est pas encore totalement bouclé. À ce titre, le départ extrêmement chaotique de la Vuelta programmée en fin de journée interroge sur les capacités de l'organisateur, ainsi que sur les capacités de réaction de l'UCI et de ses commissaires qui ont pour mission de préserver l'intégrité des coureurs et l'équité sportive. Or, il est évident qu'elles n'étaient plus assurées au

départ de ce prologue qui n'a pas véhiculé une image particulièrement négative du cyclisme.

Le Président note que la situation de la Vuelta renvoie fortement à la préoccupation des comités d'organisation très largement bénévoles qui n'ont pas les mêmes moyens pour maîtriser tous ces éléments. La pratique du cyclisme sur Route ne peut être exempte de risques. Dès lors, il convient de s'interroger collectivement sur le degré de risque acceptable du cyclisme.

Yannick POUEY relève que les injonctions paradoxales représentent un réel problème, et il importe que les coureurs professionnels aient conscience qu'il est difficile de pratiquer une telle discipline à un tel niveau sans aucun risque. Pour autant, il est certain que la sécurité demeure un sujet essentiel.

Xavier JAN ajoute que la sécurité ne dépend pas uniquement de l'aspect financier : le bon sens et le pragmatisme permettent aussi de renforcer la sécurité sur les épreuves.

Gilles DA COSTA tient à souligner que le sport est considéré par certains comme un secteur totalement incompatible avec les enjeux de transition écologique. Ainsi, les événements cyclistes peuvent être la cible de diverses manifestations, voire d'obstructions. En conséquence, il est important que la FFC poursuive sa dynamique RSO et respecte son cahier des charges en la matière.

Le Président confirme que ces actions d'obstruction constituent une réelle menace pour l'événementiel sportif.

S'agissant du parcours de la flamme olympique, il importe de relayer au COJO les baisses des subventions décidées par les collectivités. Il n'est pas envisageable que ce symbole des Jeux olympiques et paralympiques affecte défavorablement les épreuves.

Xavier JAN déclare qu'il est fort possible que le mont Ventoux Challenge 2024 soit annulé faute de subventions régionales et départementales.

Le Président invite Xavier JAN à lui communiquer tous les éléments relatifs à ce sujet dans les meilleurs délais.

Gilles DA COSTA indique que les collectivités locales élaborent le budget 2024 dans des contraintes particulièrement sévères.

Le Président revient sur les propos de Xavier JAN concernant les relations entre la LNC et l'UCI, et indique qu'il est essentiel de régler la problématique liée à la forme, puis de discuter sereinement du fond de cette décision.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER explique qu'à la suite de la décision de la Belgique de suivre le règlement UCI en ce qui concerne la participation des transgenres aux épreuves, des athlètes transgenres belges ont fait part de leur souhait de se licencier à la FFC eu égard au règlement fédéral en la matière.

Le Président fait valoir qu'à l'instar de la Fédération belge, la FFC entend aligner son règlement sur celui de l'UCI.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN revient sur les résultats estivaux des athlètes français, et indique que la France termine à la 3^e place au rang des nations, et 2^e en comptant uniquement les médailles obtenues.

S'agissant des performances sur les Masters du Gran Fondo, les Français arrivent 2^e sur 26 nations.

En ce qui concerne les médailles des épreuves uniquement accessibles sur sélection des nations, la France arrive également au 3^e rang des nations, mais 1^{re} sur le nombre de médailles remportées.

Pour ce qui est des médailles dans les épreuves Élités olympiques, la France se place au 4^e rang du classement qui compte 18 nations pour 22 titres attribués, et au 2^e rang en nombre de médailles.

À l'issue des Championnats du monde de Glasgow, le DTN a pris la décision de retirer à Patrick GUIMEZ la mission de Head Coach à la suite de conflits au sein de la filière BMX Freestyle (Staff et athlètes).

La mission de coordinateur du pôle France olympique de Montpellier et le responsable de l'Équipe de France est confiée à Florian FERRASSE. Une réflexion est par ailleurs en cours pour apporter des moyens DRH supplémentaires à cette structure.

En dépit de ce contexte pour le moins difficile, Christophe MANIN tient à exprimer toute sa reconnaissance à Patrick GUIMEZ pour le travail qu'il a accompli ces dernières années et qui a permis à la discipline de progresser.

Le Président rappelle que la FFC a pris la décision à l'issue des Jeux olympiques de Tokyo de travailler avec un directeur de la préparation olympique. Ce choix stratégique et managérial constitue une ligne droite qui doit être respectée et soutenue par toutes et tous. Il en est de même pour les choix qui sont faits par le directeur de la préparation olympique.

Christophe MANIN fait valoir la coordination logistique des Championnats du monde de Glasgow que la DTN a parfaitement géré. S'agissant de la capacité à faire « Équipe de France », les progrès en la matière sont avérés du fait notamment de la présence de Florian ROUSSEAU.

Il évoque également la bonne entente et le travail de qualité réalisé avec les équipes du paracyclisme.

Enfin, il salue la communication de qualité qui a permis une mise en valeur des performances.

Les Championnats du monde sur Piste U19 qui se sont déroulés à Cali (Colombie) ont donné à voir un niveau de performance extrêmement élevé. Si la Chine est incontestablement une nation émergente dans cette discipline, les Russes « neutres » ont clairement dominé la compétition. Quant au collectif France qui était réduit à sept sélectionnés, cinq pour l'endurance et deux pour le sprint, il a obtenu deux titres de championnes du monde en poursuite par équipe avec un record de France en 4'23" et un titre à la course aux points (Mélanie DUPIN).

Christophe MANIN aborde ensuite la formation fédérale et indique que les managers techniques territoriaux souhaitent soumettre au Bureau Exécutif des modifications visant à valoriser le module « Animateur fédéral » en l'adjoignant au module « Accompagnateur vélo bien-être ».

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition visant à valoriser le module « Animateur fédéral » en l'adjoignant au module « Accompagnateur vélo bien-être » est approuvée à l'unanimité.

Christophe MANIN évoque la formation « Educateur fédéral cyclisme traditionnel » qui inclut un module Route et un module Piste, avec une option Cyclo-cross. Le groupe de travail chargé de mener une réflexion sur la formation des éducateurs propose d'intégrer quatre options (cyclisme sur Route, Piste, Cyclo-cross, contre-la-montre) parmi lesquelles les stagiaires devront en choisir deux.

Yannick POUHEY note que ce système d'options ne manquera pas d'affecter une nouvelle fois l'activité Piste, discipline olympique que la FFC peine à défendre, en faisant reculer de fait la formation de ses éducateurs.

Le Président confirme qu'il importe de préserver cette discipline. En outre, il estime que le contre-la-montre devrait être intégré dans la discipline Route.

Un échange intervient à l'issue duquel le Président invite le groupe de travail à revoir sa proposition sur ce sujet.

V. COMMISSIONS

1. E-cycling

Nicolas ANDRÉ explicite que la Commission Nationale propose un règlement plus spécifique aux épreuves des Coupes de France (qui ont lieu en distanciel) et aux épreuves des Championnats de France (qui ont lieu en présentiel). Ce règlement (cf. annexe) aborde tous les cas, et notamment ceux liés à la déconnexion des appareils.

Il adresse tous ses remerciements aux différents acteurs spécialistes du E-Cycling qui ont contribué à la mise à jour de ce règlement.

Le Président confirme que leur contribution fut extrêmement précieuse dans ce dossier très technique.

Il met aux voix le règlement E-Cycling Coupes de France/Championnats de France proposé par la Commission Nationale.

Le règlement E-Cycling Coupes de France/Championnats de France est validé à l'unanimité des votants.

2. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission Nationale propose la validation des structures mentionnées ci-dessous pour les labels Team Cyclo-cross FFC et Equipe Cyclo-cross UCI.

INTENTION EN	DÉNOMINATION DU TEAM	COMITE REGIONAL	Situation BE juin	Situation BE juillet	Situation BE septembre
Équipe Cyclo-cross UCI	ALBI VELO SPORT LEROY MERLIN TEAM CROSS	Occitanie	Intention de candidature	En cours d'enregistrement auprès de l'UCI * Avis favorable pour validation en BE sous réserve des éléments transmis	Validation par l'UCI le 15/08
Équipe Cyclo-cross UCI	ARDENNES CROSS TEAM GECIBAT	Grand Est	Intention de candidature	En cours d'enregistrement auprès de l'UCI * Avis favorable pour validation en BE sous réserve des éléments transmis	Validation par l'UCI le 15/08
Équipe Cyclo-cross UCI	AS BIKE RACING	Grand Est	Intention de candidature	En cours d'enregistrement auprès de l'UCI * Avis favorable pour validation en BE sous réserve des éléments transmis	Validation par l'UCI le 15/08
Équipe Cyclo-cross UCI	TEAM FIMA - RDVBKESHOP ALIAN	Occitanie	Intention de candidature	En cours d'enregistrement auprès de l'UCI * Avis favorable pour validation en BE sous réserve des éléments transmis	Validation par l'UCI le 15/08
Équipe Cyclo-cross UCI	VAN RYSEL CX RACING TEAM	Bourgogne-Franche-Comté	Intention de candidature	En cours d'enregistrement auprès de l'UCI * Avis favorable pour validation en BE sous réserve des éléments transmis	Validation par l'UCI le 15/08
Team Cyclo-cross FFC	HEXAGONE	Auvergne-Rhône-Alpes	Intention de candidature	Avis favorable pour validation en BE	-
Team Cyclo-cross FFC	TEAM CX TPM	Grand Est	Intention de candidature	Avis favorable pour validation en BE	-
Team Cyclo-cross FFC	TEAM GUEVEL	Pays de la Loire	Intention de candidature	Avis favorable pour validation en BE	-
Team Cyclo-cross FFC	TEAM JMCX	Hauts-de-France	Intention de candidature	Avis favorable pour validation en BE	-
Team Cyclo-cross FFC	TEAM VCP LOUDEAC CX	Bretagne	Intention de candidature	Avis favorable pour validation en BE	-
Team Cyclo-cross FFC	ARQUES CX TEAM HAUTS DE FRANCE	Hauts-de-France	Intention de candidature	Dossier non complet. Validation reportée au prochain BE	Avis favorable pour validation en BE

* 31 juillet : deadline d'enregistrement sur la plateforme UCI

* 16 août : publication par l'UCI des équipes validées

Le Président met aux voix les propositions de validation de la dernière structure à valider ARQUES CX TEAM HAUTS DE FRANCE pour le label Team Cyclo-cross FFC.

L'information est donnée également que le Cross Team Legendre, équipe cyclo-cross professionnelle UCI cesse son activité et libère les coureurs de son effectif de fait.

Les validations des structures sont approuvées à l'unanimité des votants.

3. Continetales Femmes

Le Président fait part d'un amendement qu'il souhaite apporter au guide d'engagement des équipes Continentales Femmes à la suite d'alertes qu'il a reçues sur ce sujet.

Pour rappel, le cahier des charges Continentales Femmes prévoit un effectif minimum de 8 femmes, et au maximum 16 femmes, salariées au minimum au SMIC. Or, ces modalités ne laissent aucune souplesse par rapport à des personnes suivant des études supérieures.

Pour pallier cette situation, il a été décidé, en accord avec la présidente de la Commission Nationale du cyclisme professionnel, de modifier les modalités relatives à la composition des équipes comme suit :

- Les conditions d'enregistrements 2024 mises à jour – Cf extraits ci-dessous :
 - Pas de changements sur l'effectif minimum UCI situé entre 8 et 16 coureures.
 - Il faut toujours au **minimum 8 coureures salariées à temps plein au SMIC français.**
 - Possibilité d'avoir **3 coureures maximum sur un temps de travail supérieur ou égal à un mi-temps * sur une base du SMIC français déclarées uniquement au moment du dépôt du dossier** à la seule condition que ces dernières suivent des études supérieures** (certificat d'inscription à l'université ou écoles à fournir lors du dépôt pour que ces contrats soient acceptés et validés).

Dans ce cas, **l'effectif minimum de coureuses déclarées à temps plein au SMIC français doit passer à un minima à 10 coureuses salariées à temps plein au SMIC français.**

- Sur les **4 Equivalent Temps Plein (ETP) requis**, l'entraîneur (e) et le Directeur(trice) sportif(ve) devront être salariés(ées) à temps plein soit 2 ETP correspondant à 2 personnes physiques.

Les autres salarié(e)s requis sur les fonctions listées pouvant être à temps partiel pour un total d'Équivalent Temps Plein (ETP) fixé à 2 (exemple : 4 personnes physiques à mi-temps 2 mécaniciens + 2 kinésithérapeutes).

**Mi-temps minimum, mais possibilité d'être par exemple en temps partiel à 80 %.*

*** Ces athlètes en contrat de travail à temps partiel (> ou = 50 %) ne peuvent être comptabilisés que lors du dépôt du dossier et aucunement en cours de saison pour éviter de faciliter les recrutements intempestifs dans les structures amateurs*

Cette mesure a été déclenchée, car de nombreuses filles de talent sont en études supérieures, et de fait, ne sont pas disponibles toute l'année, ce qui aurait pu avoir deux conséquences :

- les équipes Continentales auraient peut-être fait le choix de ne pas recruter ces athlètes avec une disponibilité plus contrainte ;
- la décision d'athlètes de faire un choix à 100 % du côté cyclisme ou du côté études avec un double-projet, de fait, mis à mal.

VI. FINANCES

Gilles DA COSTA rappelle que la FFC doit libérer les bureaux du vélodrome durant plusieurs semaines en 2024 en raison de la tenue des Jeux olympiques de Paris, et annonce qu'elle s'installera durant cette période dans les locaux du CNAM situés à Saint-Cyr-l'École. Les informations afférentes au déménagement du vélodrome et à l'installation provisoire des services fédéraux dans les locaux du CNAM seront communiquées au CSE qui aura lieu le 14 septembre.

S'agissant des locaux de Trappes, Sylvain DUPLOYER a fait établir trois devis en vue de la sécurisation du site, opération qui sera portée au budget 2024. Quant aux travaux, ils seront engagés à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques en raison de la charge de travail particulièrement dense qui incombera aux équipes fédérales. Lors du Bureau Exécutif du mois d'octobre, les élus auront à se prononcer sur certains éléments relatifs aux conditions de la réhabilitation du site.

En accord avec le Président, Gilles DA COSTA a rencontré le Comité Régional d'Île-de-France pour évoquer notamment la phase transitoire du déménagement imposé par les Jeux olympiques et paralympiques et la communication entre les deux entités. Pour information, le Comité Régional d'Île-de-France a décidé d'honorer 20 % de sa dette à l'égard de la Fédération — dette qui s'élève à 300 000 euros — en effectuant un virement d'environ 60 000 euros.

Le mécénat ASO est ensuite évoqué. Pour rappel, ledit mécénat qui porte sur un million d'euros sur trois ans, réparti en parts égales sur chacune des années, est

redistribué par la FFC aux Comités Régionaux aux fins d'un certain nombre d'actions. Cette subvention se répartit en deux parts : une partie fixe en direction de la RSE, et une partie variable en faveur d'actions particulières des comités (le Savoir rouler à vélo, les EFC, et le dispositif « Elles arrivent »). Le montant de la subvention est corrélé au nombre de licenciés et à l'activité en termes d'épreuves pratiquées dans les Comités Régionaux. Aussi, pour calculer ce montant, le FFC s'adossera aux statistiques de l'année 2022.

En ce qui concerne les Championnats ultramarins, une répartition finale sera opérée après la prise en compte de quelques ajustements.

La tarification 2023 établie et validée fin juillet par le Bureau Exécutif a été envoyée aux comités dont certains ont émis quelques modifications souhaitées ou apporté des précisions sur l'élaboration des tableaux. En conséquence, le document sera ajusté en prévision de sa stabilisation définitive.

En vue de la préparation du budget 2024, le calendrier budgétaire 2024 a été envoyé aux différentes directions fédérales. Un document d'orientation budgétaire sera présenté au Bureau Exécutif du mois d'octobre, et un document budgétaire 2024 sera présenté au Bureau Exécutif du mois de novembre.

En ce qui concerne le budget rectificatif, les deux points majeurs sont exposés comme suit :

- dans le cadre des actions « Tous en selle », après la validation d'une proposition de la DERS en vue du financement de la location d'un groupe hydrogène vert sur les Championnats de France de l'Avenir, une somme de 1,8 k€ a été déplacée du budget « Tous en selle » vers la ligne Championnat de l'Avenir à la DERS ;
- à la suite de l'attribution tardive d'une subvention de la DIGES relative au FISE (BMX Freestyle Montpellier) ayant eu lieu en mai 2023, le budget de charges et de produits sur cette ligne a été augmenté de 100 k€ sans créer d'impact résultat.

S'agissant du rapprochement budgétaire, le résultat cumulé à fin juillet est de 462 k€. Il est supérieur de 462 k€ au résultat cumulé attendu au budget rectificatif à fin juillet, et se répartit de la manière suivante :

- services généraux/vie associative : +493 k€ ;
- organisations : +188 k€ ;
- DTN : -104 k€ ;
- autres activités : -116 k€.

Pour rappel, le rapprochement budgétaire est un outil de pilotage qui permet d'expliquer les différents entre le budget et le réel en cours d'exercice.

Services généraux/vie associative

Les écarts favorables constatés sont principalement dus aux éléments suivants :

- l'enveloppe restante « Tous en selle » (95,5 k€ en cumul à fin juillet) qui reste mobilisable pour des projets soumis au Bureau Exécutif génère pour l'heure mécaniquement un écart favorable ;
- une reprise de provision de 59 k€ liée au remboursement par le Comité Île-de-France de 2/10^e de sa dette provisionnée ;
- une économie sur le poste assurances (85 k€) : la provision constituée dans les comptes 2022 sur la régularisation à venir sur le nombre de licenciés s'est révélée supérieure à la réalité, d'où un impact favorable de 101 k€ à sa reprise ;
- des variations sur les commissions, les honoraires d'avocats ; les locations mobilières pour 73 k€ ;
- un retard sur les lignes communication et développement à hauteur de 102 k€.

S'agissant plus précisément de la vie fédérale, les dépenses sont supérieures au budget (44 k€), du fait notamment de la comptabilisation de la soirée de Noël et des vœux du Président, et de déplacement à Aigle (Suisse) du Bureau Exécutif et du CNPR en novembre 2022.

DTN

Les demandes de soutien de la DTN auprès de l'ANS ont été honorées, et ces aides sont légèrement supérieures à ce qui avait inscrit au budget rectificatif.

Les dépenses concernant les frais généraux sont plus importantes que prévu (+97 k€) du fait notamment d'un nombre de véhicules plus élevé, ainsi que de coûts associés en hausse (carburants, péages). Il en est de même pour le plan de performance (+122 k€) dont les dépassements avaient été envisagés sur les Équipes de France et le programme olympique.

À l'inverse, le développement affiche un écart favorable de 53 k€ en raison d'une consommation moindre sur certaines actions.

Le médical connaît également un écart favorable de 47 k€ dû essentiellement à un écart sur les charges du personnel, de la SMR et d'une convention CIFRE.

Enfin, la situation de l'Institut national de formation (INF) est en ligne avec les prévisions.

DERS

Un reliquat de produit non provisionné sur 2022 de 100 k€ et concernant la Piste à Saint-Quentin-en-Yvelines a été comptabilisé au budget rectificatif. Néanmoins, des charges non provisionnées concernant les trois Championnats du monde (dont 47 k€ sur BMX) sont également encore constatées en charges et viennent réduire ce bonus. À noter également un écart défavorable de 21 k€ dû aux charges du personnel (impact des congés et droits à absence provisionnés chaque mois).

Les épreuves officielles bénéficient d'un écart favorable de 93 k€ qui provient notamment de la Coupe de France VTT avec un nombre record d'engagés, jusqu'à 5 k€ d'engagements supplémentaires par manche (50 k€ en tout) et d'un moindre

niveau de charges (-30 k€) à la faveur de l'apport d'un service civique réduisant le recours à un prestataire extérieur.

Quant aux Championnats de France, ils connaissent aussi un écart favorable de 56 k€, à l'instar des labellisations (43 k€) et des Jeux olympiques et paralympiques (+21 k€ dus à un écart calendaire).

Autres activités

L'écart défavorable de 116 k€ est en grande partie liée aux variations de stock : la FFC ayant rentré moins de matériel qu'elle en a sorti, le stock a varié en négatif.

Le volet partenariat connaît un niveau supérieur de 127 k€ par rapport au budget, essentiellement dû à un moindre niveau de charges : 58 k€ d'échanges marchandises et 41,6 k€ sur les honoraires et commissions d'agence. Mais il est fort possible que cette situation ne résulte que d'un effet calendaire.

Enfin, le développement DTN Commercial est en ligne avec le budget au global, mais quelques disparités apparaissent dans le détail, et France Cyclisme demeure en ligne avec le budget.

À noter que l'analyse exposée ci-dessus met en avant un certain nombre d'écarts favorables, dont un petit nombre d'entre eux sont acquis, mais nombre d'entre eux sont calendaires ou présumés comme tels.

Gilles DA COSTA tient à rappeler qu'il est essentiel que les engagements/réceptions soient faits dans les temps impartis pour que la situation fédérale puisse être encore plus fiable et exploitable à l'étude d'un cumul de fin de période, et ainsi limiter le risque de provisions manquantes ou de report sur l'exercice suivant à l'issue d'un exercice.

Le Président remercie Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX pour la mise en place des différents outils qui permettent un suivi fiable d'un budget particulièrement complexe. Il salue également l'implication et les efforts des différentes directions dans la tenue de ce budget.

VII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU explique que des points seront de nouveau réalisés régulièrement avec l'ensemble des services fédéraux, afin que le niveau d'information soit identique pour toutes et tous.

Le travail avec les écoles d'architecture pour les pavillons Archi-Folies se poursuit en étroite collaboration avec la DTN, notamment en ce qui concerne les animations qui y seront présentées durant les Jeux.

Le collectif des volontaires devra suivre un e-learning sur les valeurs de l'olympisme.

La liste des officiels techniques nationaux a été validée.

S'agissant du parcours de la flamme, le mont Saint-Michel et le mont Ventoux sont les deux lieux qui ont été retenus pour la Fédération. Le service Communication travaille de concert avec les Comités Régionaux et Départementaux *ad hoc* sur la liste des équipes et des officiels qui seront présents lors de cet événement.

En ce qui concerne la Route, une réflexion se poursuit concernant la mise en place d'une fan zone pour que la FFC puisse inviter les dirigeants des clubs et des comités durant les Jeux.

Enfin, dans une volonté de fédérer le personnel de la FFC autour de cet événement, une ambiance décorative des locaux aux couleurs des Jeux est à l'étude.

Le Président précise que le principe de la fan zone est d'accueillir les clubs en rotation durant quinze jours, afin de partager les temps forts du cyclisme grâce aux écrans qui y seront installés, et d'échanger avec eux dans un cadre sympathique et festif. Il est essentiel que ce projet aboutisse, car il demeure la seule possibilité pour que la FFC et les clubs puissent vivre ensemble la dynamique des Jeux olympiques. Marie-Françoise POTEREAU sera en charge de la coordination avec Ludivine DESMONTS-MORNET, et Magali DELLA SCHIAVA de la partie réceptive.

VIII. RÉUNIONS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Yannick POUEY indique que la réunion des 13 et 14 septembre se tiendra au siège et qu'elle traitera des sujets suivants :

- les évolutions et les différents outils informatiques ;
- la communication à la FFC ;
- le site Internet ;
- les règles juridiques relatives aux mutations et aux coureurs étrangers ;
- les questions diverses.

À noter que lors de cette réunion, le Secrétaire général attirera l'attention des Comités Régionaux sur l'importance de la maîtrise des calendriers.

Le Président remercie Yannick POUEY pour la préparation de ce temps extrêmement important pour les Comités Régionaux. Il invite les élus qui seront présents au Siège fédéral durant ces deux journées à participer également aux différentes interventions.

IX. CONGRÈS FÉDÉRAL 2024

Yannick POUEY annonce que le Congrès fédéral se tiendra à Hazebrouck du 23 au 25 février 2024.

Il adresse tous ses remerciements à la Communauté de communes de Flandre intérieure qui se réjouit d'accueillir le Congrès fédéral, ainsi qu'à Magali DELLA SCHIAVA pour son implication précieuse dans ce dossier.

X. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que le nombre d'inscrits au Gravel Fever qui aura lieu à Châtelleraut du 20 au 22 octobre 2023 s'élevait à 240 au 5 septembre 2023. Pour rappel, l'objectif est de mille inscrits sur l'ensemble des différents formats. Un plan médias d'envergure a été lancé (réseaux sociaux, Google, Vélo magazine, Le Cycle, Vélo Vert) afin de déclencher de nouvelles inscriptions. L'annonce de cet événement est également relayée par les influenceurs du Gravel.

Cette première édition du Gravel Fever est soutenue par deux partenaires : le CIC et la MACIF.

AG2R ayant annoncé la fin de son partenariat avec la FFC, des discussions sont en cours avec un autre acteur économique du secteur des assurances.

Un partenariat de deux ans (2024/2026) a été signé au début de l'été avec Facom, entreprise d'outillage.

Un bilan de l'opération « Elles arrivent » sera effectué lors du Bureau Exécutif du mois d'octobre.

Dans le cadre du Test Event VTT, une opération a été lancée afin d'inviter les membres de la communauté VTT FFC à retirer leurs places pour assister à cet événement (1 000 places étaient disponibles).

En ce qui concerne la communication relative aux Jeux olympiques de Paris, tous les athlètes seront réunis lors de plusieurs « content days » qui auront lieu le 6 novembre, et les ~~21, 22 et~~ les 23 et 24 novembre 2023. Ces journées permettront de créer du contenu qui alimentera la communication fédérale pour Paris 2024 (découverte des athlètes, découverte des disciplines, etc.) qui sera ensuite utilisée en septembre 2024 pour soutenir les clubs dans le recrutement de jeunes licenciés. Ludivine DESMONTS-MORNET adresse tous ses remerciements à la DTN qui a œuvré à la mobilisation des athlètes pour ce rendez-vous.

Le service communication mène une réflexion sur l'opération Génération cycliste qui a lieu à chaque rentrée dans les EFC. Cette année, il a été décidé de réduire le budget dédié aux goodies pour déployer une campagne médias visant à faire connaître cette opération sur les réseaux sociaux.

S'agissant de la communication sur les Championnats du monde de Glasgow, les actions ont concerné les supports suivants :

- [Les](#) quatre comptes Facebook : le compte institutionnel FFC, le compte France Peloton, le compte [France](#) VTT et le compte [France](#) BMX ;
- [Les](#) quatre comptes Instagram : le compte institutionnel FFC, le compte France Peloton, le compte [France](#) VTT et le compte [France](#) BMX ;
- LinkedIn ;
- Twitter.

La stratégie de diffusion a différé d'un réseau social à l'autre. Ainsi, sur les comptes institutionnels FFC, les fans étaient invités à suivre la compétition sur les comptes dédiés. En outre, ces comptes institutionnels ont relayé les listes de sportifs qui étaient à Glasgow, les titres mondiaux, ainsi qu'un bilan des médailles.

Quant aux réseaux sociaux dédiés, ils relayaient des stories, des posts (un par jour), des directs et des interviews des athlètes. À titre d'exemple, le compte Instagram BMX a publié 219 stories durant la période.

Les trois publications qui ont eu le plus d'interactions sont les trois titres de champion et de championne du monde. De manière plus générale, il est à noter que les interactions et les engagements sont beaucoup plus forts sur Instagram que sur Facebook.

Le site Internet de la Fédération a été animé quotidiennement avec un épisode qui relatait tous les événements de la journée, et ce, sur toutes les disciplines.

Enfin, tous ces contenus ont été aussi relayés au travers de la newsletter (trois envois au total) dont la base d'envoi contient 87 500 personnes ayant accepté de recevoir les newsletters de la FFC.

XI. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

2024

BMX Racing

Coupe de France

- Lieu à confirmer, les 6 et 7 juillet 2024.

Challenge France Sud-Ouest

- Saint-Pierre d'Oléron (Comité Régional Nouvelle Aquitaine), les 27 et 28 avril 2024.

UCI C1

- Sarrians (Comité Régional Sud), les 2 et 3 mars 2024.

VTT

Championnats de France de Snow Bike

- Les Gets (Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes), les 3 et 4 février 2024.

Les attributions 2024 susmentionnées sont validées à l'unanimité des votants.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUEY aborde le sujet concernant la reprise de licence pour la saison 2024 pour les personnes qui étaient déjà licenciées et qui avaient une catégorie sportive en 2023.

Pour rappel, auparavant, la FFC attendait que les Comités Régionaux aient classé leurs effectifs pour pouvoir libérer la prise de licence qui se faisait par rapport notamment au classement national, outil qui était devenu la référence sans qu'il soit pour autant mentionné dans la réglementation. Une fois que les Comités Régionaux avaient réglé leurs questions de pourcentages, ils libéraient les demandes d'accès aux licences.

Par ailleurs, s'agissant de la Route, le classement par points est arrêté au mois de novembre, date trop tardive pour arrêter la catégorie de chaque licencié. Toutefois, il

convient de préciser que les Comités Régionaux ont une vision à date de l'évolution nationale par points.

Eu égard à ces différents éléments, Yannick POUHEY fait part des propositions suivantes au Bureau Exécutif :

- rappeler aux Comités Régionaux qu'ils ont la possibilité de voir en direct le classement national par points, et de se fixer par rapport audit classement, même s'il n'est pas définitif ;
- rappeler aux Comités Régionaux qu'ils vont gérer leur effectif régional, que les compétiteurs peuvent demander une licence qui sera préétablie par rapport à la catégorie de licence 2023, mais en cas de demande de descente d'une ou deux catégories, le Comité Régional devra donner son accord.

À noter que les disciplines devront communiquer en amont à Fabien RAFFOUX leurs effectifs déclarés.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les propositions exposées ci-dessous par le Secrétaire général.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY évoque le règlement des mutations pour l'année 2024 et déclare que le Comité Régional de Bretagne a saisi le Bureau Exécutif au sujet de l'article 6 relatif aux encadrants fédéraux qui mentionne que les clubs doivent encadrer les catégories Open 2 et Open 3 par un entraîneur fédéral. Or, eu égard à la pratique de ces licenciés, cette mesure ne se justifie pas.

Aussi, afin d'apporter un peu plus de souplesse dans l'organisation des clubs, il est proposé de conserver l'obligation d'un entraîneur fédéral uniquement pour les catégories Élite et Open 1.

En conséquence, l'article 6 relatif aux encadrants fédéraux serait modifié comme suit :

ARTICLE 6: LES ENCADRANTS FEDERAUX**Article 6.1: SEULS LES CLUBS SUFFISAMMENT POURVUS EN ANIMATEURS, EDUCATEURS ET ENTRAINEURS TITULAIRES DES DIPLOMES AFFERENTS POURRONT ACCUEILLIR DES COUREURS DANS LES CONDITIONS CI-APRES :**

Licenciés concernés	Club recevant – Qualification requise	Observations
Jeunesse : Baby vélo et U7 à U13	Animateur fédéral BP JEPS ou BEES – Activités Physiques pour Tous BP JEPS ou BEES - Activités du Cyclisme Licence STAPS - Mention Education et Motricité et mention Entraînement sportif	Le club qui ne possède pas d'enseignant fédéral diplômé ou suffisamment diplômé pour une catégorie donnée, ne pourra pas accueillir au titre de celle-ci de nouveaux licenciés. Par contre, il pourra conserver les coureurs précédemment licenciés dans le club.
U 15 et U 17	Educateur fédéral BP JEPS ou BEES - Activités du Cyclisme Licence STAPS - Mention Entraînement, spécialité Cyclisme	Tout diplôme mentionné pour la catégorie visée est naturellement valable pour la ou les catégories inférieures
ELITE et OPEN 1	Entraîneur fédéral BEES - Activités du Cyclisme DE JEPS ou DES JEPS - Cyclisme Licence STAPS - Mention Entraînement, spécialité Cyclisme	Pour les diplômés professionnels, la carte professionnelle doit être à jour* Pas de droit de mutation pour les cadres techniques étant amenés à changer de club au sein de la FFC**

*la carte pro valide assure un contrôle d'honorabilité à jour. Par ailleurs elle précise les conditions d'exercice professionnel, ce qui est utile pour les anciens diplômés.

**les cadres techniques concernés sont : les CTN, Entraîneurs nationaux, Managers Techniques Territoriaux (CTS ou salariés comités), entraîneurs de pôle Espoir régional. Dans cette hypothèse la gratuité de mutation ne vaut que pour une prise de licence en club neutre.

Le Président met aux voix la proposition visant à supprimer l'entraîneur fédéral pour les catégories Open 2 et les Open 3.

La proposition visant à supprimer l'entraîneur fédéral pour les catégories Open 2 et les Open 3 est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA revient sur les Championnats du monde et s'étonne des observations défavorables des médias concernant les premières performances des athlètes français. Or, il tient à souligner que les résultats des premières épreuves ne présagent pas de la suite d'une compétition. Dès lors, en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, il conviendrait d'agir pour maintenir l'intérêt médiatique sur le résultat final.

Le Président indique que ces observations défavorables émanaient à la fois des médias et de certains observateurs- publics. Au regard de cette situation, il a souhaité qu'un bilan concret des championnats soit effectué et communiqué. Cependant, la FFC est relativement impuissante face à la manière dont les médias traitent les informations.

Ludivine DESMONTS-MORNET confirme que la FFC ne peut aucunement intervenir sur la façon dont les médias traitent les informations et les événements, et explique que son service a tenté de compenser la difficulté des premiers jours par une communication très positive qui valorisait les résultats des athlètes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

La prochaine réunion est prévue le 12 octobre 2023.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUHEY